

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le lundi 24 juin 2013, à 19h30, à l'Hôtel de Ville.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2013.
2. Décision Modificative budgétaire n°2 – année 2013.
3. Durée d'amortissement des biens renouvelables –Ajout des subventions d'équipement versées.
4. Avis du Conseil Municipal sur la modification de la liste des compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-vallée/Val Maubuée.
5. Convention régionale de renouvellement urbain demande de subvention pour les travaux de construction d'une salle de musculation.
6. Emplois d'avenir.
7. Approbation portant sur le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et convention de délégation relatif à l'organisation des commissions de sélection professionnelle au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne.
8. Actualisation du tableau des effectifs – année 2013.
9. Convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'E.P.S. à l'école.
10. Décision de mettre en œuvre une procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées de l'ensemble immobilier « Les villas Washington » - allée Rossini.
11. Décision de mettre en œuvre une procédure de transfert d'office dans le domaine public des voies privées de l'ensemble immobilier « Le domaine du Segrais » - Allée Jean-Philippe Rameau et rue Erik Satie (pour partie).
12. Subvention à l'association « La Poucinette » - année 2013.
13. Subvention à l'association « Le Rucher Lognot » - année 2013.
14. Convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Ouest de la Seine-et-Marne : Clauses sociales d'insertion dans les marchés publics de la ville.
15. Subventions aux associations à caractère social – année 2013.
16. Communications du Maire.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En Mairie, le 12 juin 2013

Le Maire,

**Approuvé par le Bureau Municipal
du 10 juin 2013**

Michel RICART.